

Département du Cher

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE
VAL DE LOIRE ET PAYS FORT**

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

EXERCICE 2014

Juin 2015

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2014
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales
et au décret du 2 mai 2007

Siège social : 56 rue de Suède – 37100 TOURS
Tel : 02 47 53 53 63 – Fax : 0970 068 928

F. DUPUET : 06 08 92 47 04 – M. BEJON : 06 64 69 98 12 – F.GAGNER : 07 77 43 30 14
frank.dupuet@sdl.fr – melanie.bejon@sdl.fr – frederique.gagner@sdl.fr

Table des matières

1.	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
1.1.	Présentation du territoire desservi	3
1.2.	Ressources et ouvrages.....	7
1.3.	Mode de gestion du service	12
1.4.	Estimation de la population desservie (D101.1)	12
1.5.	Nombre d'abonnés	14
1.6.	Nombre de branchements	16
1.7.	Eaux brutes	17
1.7.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	17
1.7.2.	Achats d'eaux brutes	18
1.8.	Eaux traitées	19
1.8.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours	19
1.8.2.	Import d'eaux traitées.....	20
1.8.3.	Volumes vendus au cours de l'exercice	20
1.8.4.	Autres volumes	23
1.8.5.	Volume consommé autorisé.....	24
1.9.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	24
2.	TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE	25
2.1.	Modalités de tarification.....	25
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	26
2.3.	Recettes	28
3.	INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	29
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	29
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)	30
3.3.	Indicateurs de performance du réseau	32
3.3.1.	Indice linéaire de consommation	32
3.3.2.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	32
3.3.3.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	33
3.3.4.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	33
3.3.5.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	34
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	35
3.5.	Taux de réclamations (P155.1)	35
4.	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	36
4.1.	Branchements en plomb	36
4.2.	Montants financiers	37
4.3.	État de la dette du service.....	38
4.4.	Amortissements	38
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	38
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	38
5.	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU.....	39
5.1.	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0).....	39
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	39

6. TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS	40
ANNEXES	41
Annexe 1 : Fiche INFO eau potable	
Annexe 2 : Redevances Agence de l'Eau Loire-Bretagne	

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) Val de Loire et Pays Fort est un syndicat intercommunal à vocation unique présidé par Monsieur Pascal VIGUIE.

Les coordonnées du Syndicat sont les suivantes :

Adresse :	SIAEP Val de Loire et Pays Fort Mairie de SURY PRES LERE Résidence Motte 18240 SURY PRES LERE
Téléphone :	02 48 79 43 91
Fax :	02 48 72 66 77
Mail :	siaepvlpf@orange.fr
SIREN :	251800868

Le SIAEP Val de Loire et Pays Fort possède les compétences suivantes :

- Production d'eau potable : La mission de production consiste à assurer la mise à disposition d'eau potable en tête de réseau de distribution après avoir effectué les traitements requis. Elle peut comprendre le captage, l'adduction d'eaux brutes, le traitement et le pompage en sortie d'usine jusqu'au(x) compteurs (s) de mise en distribution et/ou de vente en gros. Cette mission peut inclure une mission de transfert ;
- Transfert d'eau potable : La mission de transfert consiste à assurer le transport de l'eau potable depuis la sortie de l'usine de production (ou à défaut, depuis la sortie du prélèvement) jusqu'à des points de livraison de vente en gros. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis ;
- Distribution d'eau potable : La mission de distribution consiste à acheminer l'eau potable pour la mettre à disposition des abonnés de toute nature. Cette mission peut inclure une mission de transfert.

Il n'existe pas de Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL). La loi 2002-276 du 27 février 2002 ne rend leur création obligatoire que pour les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants.

Il n'existe pas de schéma de distribution sur le territoire du syndicat.

Historique :

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des communes de BOULLERET et BANNAY a été créé le 16 janvier 1961, dénommé par la suite : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Val de Loire et Pays Fort.

En août 1963, puis en décembre 1975, le périmètre du syndicat a été modifié, intégrant 14 communes supplémentaires du département du Cher.

En mars 1966, les communes de CERNOY-EN-BERRY et PIERREFITTE ES BOIS du département du Loiret rejoignent le Syndicat.

Puis en mai 2007, la commune de LERE adhère au Syndicat.

La commune de BLANCAFORT a intégré le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Val de Loire et Pays Fort, conformément aux dispositions de l'arrêté inter-préfectoral n°2013-1-1557 en date du 29 novembre 2013.

Le service d'eau potable du SIAEP Val de Loire et Pays Fort compte depuis le 29 novembre 2013, 20 communes adhérentes situées sur les départements du Cher et du Loiret.

SIAEP du Val de Loire et Pays Fort					
Communes adhérentes	Maire	Code postal	Adresse	N° Téléphone	N° Fax
ASSIGNY	M. GUILLOT Robert	18260	Rte Savigny	02 48 73 72 58	02 48 73 72 58
BANNAY	M. PAYE Michel / M. JONSERY Jean-Pierre**	18300	24 r. Village	02 48 72 41 69	02 48 72 38 25
BELLEVILLE SUR LOIRE	M. FREGEAI Vincent / M. BAGOT Patrick**	18240	Place Prudent Chollet	02 48 78 20 50	02 48 78 20 55
BLANCAFORT*	M. MARGERIN Pascal	18410	Place de la Mairie	02 48 58 63 23	02 48 58 66 39
BOULLERET	M. BILLAUT Jean-Louis	18240	Rte Cosne	02 48 72 31 15	02 48 72 35 18
CERNOY EN BERRY	M. LERESTEUX Michel	45360	2 rte de Concessault	02 38 31 47 02	02 38 31 19 55
DAMPIERRE EN CROT	M. CHATONNAT Jacques	18260	Rte Concessault	02 48 73 72 40	02 48 73 78 75
JARS	M. RINCHEVAL Jacques / M. REMI Pierre**	18260	Rte Sury ès Bois	02 48 58 70 15	02 48 58 70 19
LA CHAPELOTTE	M. MELLOTT François / Mme BEDU Odile**	18250	9 rte d'aubigny	02 48 26 91 54	02 48 26 91 54
LE NOYER	Mme MILLERIOUX Chantal	18260	Rte La Chapelotte	02 48 58 71 07	02 48 58 71 07
LERE	M. DE LAMERVILLE Patrice / Mme BERGERON Marie-Christine**	18240	6 r. du 16 juin 1940	02 48 72 60 01	02 48 72 58 30
PIERREFITTE ES BOIS	M. BARANGER Alain / Mme BEAUDET Ghislaine**	45360	7, rue de la Mairie	02 38 31 47 09	02 38 31 05 02
SAINTE GEMME EN SANCERROIS	M. TRAINOIR Jacques / Mme BELLANGER Christine**	18240	Le Bourg	02 48 79 36 05	02 48 79 38 97
SANTRANGES	M. TROCHET Francis / Mme PERONNET Anne**	18240	Pl. Souvenir Français	02 48 72 63 02	02 48 72 57 03
SAVIGNY EN SANCERRE	Mme RUELLE Thérèse	18240	2 r. Mairie	02 48 78 50 90	02 48 72 13 01
SUBLIGNY	M. BOUTON Yves	18260	Rte Vailly	02 48 73 74 55	02 48 73 84 84
SURY ES BOIS	M. RIMBAULT Jean-Claude	18260	Pl. Eglise	02 48 73 75 28	02 48 73 73 97
SURY PRES LERE	M. VIGUIE Pascal	18240	Résidence Motte	02 48 72 60 44	02 48 72 66 77
THOU	M. TABORDET Denis	18260	Grande Rue	02 48 73 85 70	02 48 73 85 70
VILLEGENON	M. RABINEAU Pierre	18260	Rte La Chapelotte	02 48 73 71 77	02 48 73 89 27

* Adhérente depuis le 29/11/2013,

** Elections 2014.

Trois communes voisines ont des abonnés qui sont intégrés au syndicat :

Communes non adhérentes	Maire	Code postal	Adresse	N° Téléphone	N° Fax
BEAULIEU SUR LOIRE	Mme GIRAULT Maud / M. DESBOIS Patrick**	45630	10 Place de l'Eglise	02 38 35 80 48	02 38 35 86 57
IVOY-LE-PRE	M. DALLOIS David	18380	16 r. Gare	02 48 58 90 45	02 48 58 93 52
SURY EN VAUX	Mme RAIMBAULT Marie-Jo	18300	Le Bourg	02 48 79 32 31	02 48 79 39 23

** Elections 2014.

Les conventions signées avec le syndicat sont les suivantes :

Objet	Cocontractants	Date de signature de la convention
Convention d'export	SIAEP de SURY EN VAUX - VERDIGNY	25/03/2013
Convention d'export en cas de secours	Commune de SENS-BEAUJEU	21/05/2013
Convention d'export	Commune de MENETOU-RATEL	05/06/2013
Convention d'export	Commune de BEAULIEU SUR LOIRE	30/07/2013
Convention d'export	SIAEP de BARLIEU - OIZON - CONGRESAULT	25/06/2014
Convention d'import	SIAEP de BARLIEU - OIZON - CONGRESAULT	25/06/2014
Convention de transport	SIAEP de BARLIEU - OIZON - CONGRESAULT	25/07/2014

Les conventions de ventes et d'achat d'eau ont été régularisées sur les années 2013 et 2014.

1.2. Ressources et ouvrages

Le SIAEP Val de Loire et Pays Fort possède **3 points de prélèvements** :

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Date de création	Profondeur	Nappe captée	Equipements
Puits du Pezeau n°1 BOULLERET	Puits	1963	10 m	Nappe alluviale de la Loire	2 pompes de 160 m ³ /h et 1 pompe de 200 m ³ /h
Puits du Pezeau n°2 BOULLERET	Puits	1974	10 m		
Puits de la Demi-Lune n°3 BOULLERET	Puits	1981	10 m		2 pompes de 200 m ³ /h

Ces 3 points de prélèvement ont fait l'objet d'un **arrêté préfectoral** les déclarant, ainsi que leurs périmètres de protection, d'utilité publique.

Ressource et implantation	Date du rapport hydrologique	Date et avis du CDC ou du CSHPF	Date arrêté préfectoral	Autorisation de prélèvement
Puits du Pezeau n°1 BOULLERET	26/10/1999	06/07/2004	05/10/2004	400 m ³ /h 8 000 m ³ /j
Puits du Pezeau n°2 BOULLERET				
Puits de la Demi-Lune n°3 BOULLERET				

Les eaux brutes de ces points de prélèvement subissent **un traitement de désinfection au chlore gazeux avant distribution**.

Le service a deux stations de traitement :

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Production Le Pezeau BOULLERET pour les puits de Pezeau n°1 et n°2	Traitement de désinfection
Production Demi-Lune BOULLERET pour le puits de la Demi-Lune n°3	Traitement de désinfection

Le réseau d'eau potable géré par le SIAEP Val de Loire et Pays Fort est équipé de **8 stations de surpression ou de reprise** :

Désignation	Lieu	Débit nominal (m ³ /h)
Pompage de reprise Mabillois*	BOULLERET	130
Surpression de Mabillois	BOULLERET	21
Réservoirs Surpression La Croix de Pierre	LERE	25
Surpression Chezal Pilet	LA CHAPELOTTE	8
Les Sergents – Pompage de reprise	VILLEGON	15
Surpression Les Etourneaux	PIERREFITTE-ES-BOIS	3
Réservoir RE1/3 Surpression Le Carroir	BELLEVILLE-SUR-LOIRE	32
Surpression Bel Air Blys	BOULLERET	8

* La station de Mabillois est composée d'un équipement avec des pompes de reprises pour alimenter le réservoir des Marnes et d'un dispositif de surpression pour alimenter le haut du bourg de BOULLERET ainsi que le lieu-dit Mabillois.

En 2014, le SIAEP Val de Loire et Pays Fort possède **32 bâches et réservoirs pour un volume de 7 960 m³**. La capacité de stockage diffère de l'année 2013 (40 réservoirs pour un volume de 7 900 m³) du fait de :

- La transformation de 9 réservoirs brise-charges de 10 m³ en compteur de sectorisation équipé de stabilisateurs de pression,
- L'intégration du château d'eau de BLANCAFORT de 150 m³.

Désignation	Volume (m ³)
Surpression Mabillois / Bâches R1 Mabillois Cuve 1	300
Surpression Mabillois / Bâches R1 Mabillois Cuve 2	300
Surpression Mabillois / Bâches R1 Mabillois Cuve 3	300
Surpression Mabillois / Bâches R1 Mabillois Cuve 4	300
Réservoir R2 Les Marnes Assigny / Réservoir Les Marnes R2 Cuve 1	300
Réservoir R2 Les Marnes Assigny / Réservoir Les Marnes R2 Cuve 2	300
Réservoir R2 Les Marnes Assigny / Réservoir Les Marnes R2 cuve 3	300
Réservoir R2 Les Marnes Assigny / Réservoir Les Marnes R2 Cuve 4	300
Réservoir R2 Les Marnes Assigny / Réservoir Les Marnes R2 Cuve 5	600
Réservoir R2 Les Marnes Assigny / Réservoir Les Marnes R2 Cuve 6	600
Réservoir R3 La Brosse Sury près Léré / Réservoir La Brosse R3-1	200
Réservoir R3 La Brosse Sury près Léré / Réservoir La Brosse R3-2	200
Réservoir R3 La Brosse Sury près Léré / Réservoir La Brosse R3-3	200
Réservoir R4 Le Bois des Beurthes Villegenon / Réservoir R4 Le Bois des Beurthes	300

Désignation	Volume (m ³)
Réservoir Equilibre RE1 Les Mondets Bannay / Réservoir Les Mondets RE1/1	200
Réservoir RE 1/3 Supression Le Carroir Belleville / Réservoir Cuve n°1 Le Carroir Belleville	200
Réservoir RE 1/3 Supression Le Carroir Belleville / Réservoir Cuve n°2 Le Carroir Belleville	200
Réservoir RBC1 Les Millets Savigny / Réservoir Les Millets RBC1	200
Réservoir RBC2 La Doué Assigny / Réservoir Assigny RBC2	300
Réservoir RBC3 Bois de la Passe Jars / Réservoir Bois de la Passe RBC3	200
Réservoir RBC4 Route de Thou Jars – Les Thureaux/ Réservoir Les Thureaux Jars RBC4	200
Réservoir RBC5 Les Sergents Villegenon / Réservoir N°1_RBC5 Les Sergents	200
Réservoir RBC5 Les Sergents Villegenon / Réservoir N°2_RBC5 Les Sergents	200
Réservoir RBC6 Les Grandes Tailles Sury es Bois / Réservoir RBC6 Sury es Bois	200
Réservoir RBC7 Le Bois Rond Santranges / Réservoir RBC7 Les Chézeaux Bois Rond	200
Réservoir RBC8 La maison neuve Dampierre / Réservoir RBC8 La maison neuve	200
Réservoir RBC9 Les Montagnes Cernoy (45) / Réservoir Les Montagnes RBC9	250
Supression Les Etourneaux Pierrefitte (45) / Bâche RBC10 Les Etourneaux Pierrefitte es Bois	50
Réservoirs Supression La Croix de Pierre/ La Croix de Pierre Neuf	300
Réservoirs Supression La Croix de Pierre/ La Croix de Pierre Vieux	200
Réservoir RMC La Métairie Villegenon / Réservoir La Métairie RMC	10
Château d'eau Blancafort	150
TOTAL	7 960

En 2014, le SIAEP Val de Loire et Pays Fort compte 25 compteurs de sectorisation :

Désignation	Lieu
BC1 Les Naudeaux	SAVIGNY
BC2 Les Verdoys	STE GEMME EN SANCERROIS
BC3 Le Beaufol	ASSIGNY
BC4 Le Petit Boucard	ASSIGNY
BC5 Le Tureau	ASSIGNY
BC6 Les Copies	JARS
BC7 La Thomasserie	SURY ES BOIS
BC8 Le Bois de Boucard	LE NOYER
BC9 Route de Vailly	DAMPIERRE EN CROT
Les Faiseaux	LERE
La Vilatte	LERE
Chasnée de la Passe	JARS
Le Challus	BOULLERET
Les Buissons	SANTRANGES
Route de Sury-Près -Lere	SAVIGNY
Les Millets	SAVIGNY
Les Marnes - Distribution de RBC5	ASSIGNY
Les Marnes - Distribution de RBC6	ASSIGNY
Route de Cosnes	SUBLIGNY
La Ratière	JARS
Les Grandes Fontaines	IVOY LE PRE
Le Bois des Beurthes	VILLEGENON
Les Chausseries	BLANCAFORT
Les Roseaux- Alimentation du bourg	BLANCAFORT
Les Roseaux - Alimentation des écarts	BLANCAFORT

Le syndicat possède environ **828 km** de linéaire de réseau, hors branchements, pour alimenter le territoire en eau potable. Le réseau est équipé des organes hydrauliques suivants :

Désignation	2013	2014	Variation en % 2013 - 2014
Clapet	1	1	0,0%
Compteur	12	57	375%
Défense incendie	157	176	12,1%
Plaque d'extrémité	10	10	0,0%
Régulateur / Réducteur	13	29	123,1%
Vanne / Robinet	1822	2029	11%
Ventouse	351	364	3,7%
Vidange / Purge	880	941	6,9%

L'augmentation du nombre d'équipements hydrauliques s'explique par l'adhésion de la commune de BLANCAFORT au 29 novembre 2013.

Cet inventaire est établi suite à l'informatisation du réseau, en fonction des informations en possession de l'exploitant. Sa mise à jour est effectuée régulièrement.

Le syndicat met à disposition des entreprises et des collectivités, **14 bornes de puisage** identifiables par leur couleur verte sur l'ensemble de son réseau, afin de pallier les prises d'eau illicites sur les poteaux de défense incendie :

Localisation	Date de mise en service
BELLEVILLE SUR LOIRE	11/2003
BOULLERET	12/2003
VILLEGON	01/2004
SURY PRES LERE	03/2004
THOU (réserve incendie)	06/2005
SAVIGNY EN SANCERRE	03/2009
LERE	03/2009
BANNAY	03/2009
ASSIGNY	12/2009
JARS	12/2009
SUBLIGNY	09/2010
PIERREFITTE ES BOIS	09/2010
CERNOY EN BERRY	02/2011
LA CHAPELOTTE	02/2011

1.3. Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public par affermage :

- le délégataire, la société S.A.U.R., a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service,
- le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

Le contrat a pris effet le 1^{er} janvier 2005 pour une durée de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2016. Le règlement de service est annexé au contrat de délégation.

Localement, la S.A.U.R. avec son secteur du Cher appartenant au centre Val de Loire, est implantée à SAINT-SATUR (18300) – Route de MENETREOL – Champs Sous Creux.

Les prestations confiées à la société S.A.U.R. sont les suivantes :

- Gestion du service : application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs,
- Gestion des abonnés : accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client,
- Mise en service des branchements,
- Entretien des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil,
- Renouvellement des canalisations < 6 m, des compteurs, des équipements électromécaniques.

La collectivité prend en charge le renouvellement des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil.

1.4. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

D'après l'INSEE 2012, le service public d'eau potable dessert au total environ **11 469 habitants** au 31/12/2014, soit une augmentation de 1,7 % par rapport à 2013 (11 280 au 31/12/2013).

A noter que le RAD 2014 mentionne une population desservie de 16 595 habitants.

La population desservie par le syndicat au niveau des communes adhérentes est présentée dans le tableau suivant :

SIAEP du Val de Loire et Pays Fort	
Communes adhérentes	Nombre d'habitants (INSEE 2012)
ASSIGNY	158
BANNAY	827
BELLEVILLE SUR LOIRE*	1 060
BLANCAFORT	1 184
BOULLERET	1 393
CERNOY EN BERRY	473
DAMPIERRE EN CROT	212
JARS	516
LA CHAPELOTTE	183
LE NOYER	237
LERE	1 189
PIERREFITTE ES BOIS	294
STE GEMME EN SANCERROIS	434
SANTRANGES	422
SAVIGNY EN SANCERRE	1 079
SUBLIGNY	339
SURY ES BOIS	264
SURY PRES LERE	559
THOU	76
VILLEGENON	235
Communes non adhérentes**	
BEAULIEU SUR LOIRE IVOY-LE-PRE SURY-EN-VAUX	335
TOTAL	11 469

*A noter que le hameau « Les Carrés » de la commune de BELLEVILLE SUR LOIRE n'est pas desservi par le syndicat, mais par la commune de BEAULIEU SUR LOIRE.

**Certains habitants des communes de BEAULIEU SUR LOIRE, IVOY-LE-PRE et SURY-EN-VAUX sont desservis directement par le SIAEP Val de Loire et Pays Fort. Cette population est estimée à environ 335 habitants supplémentaires.

1.5. Nombre d'abonnés

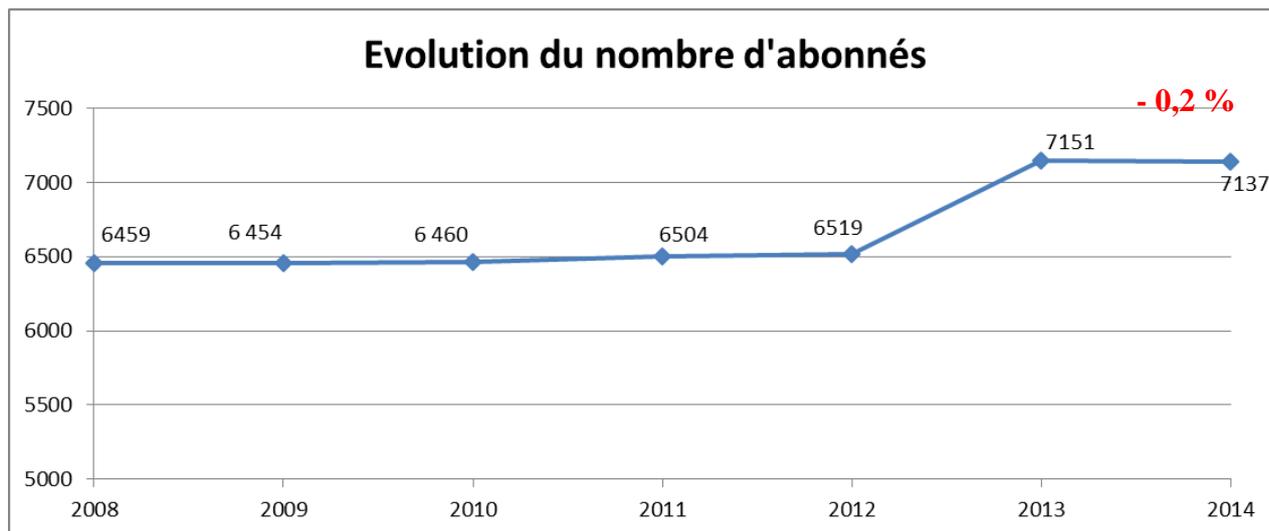
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **7 137 abonnés** au 31/12/2014 (7 151 abonnés au 31/12/2013). La répartition des abonnés par commune, adhérente ou non, est la suivante :

Nombre d'abonnés des Communes adhérentes	2010	2011	2012	2013	2014	Variation en % 2013 – 2014
ASSIGNY	152	149	152	151	148	-2,0%
BANNAY	464	480	486	489	491	0,4%
BELLEVILLE SUR LOIRE	485	495	491	496	504	1,6%
BLANCAFORT*	/	/	/	641	633	-1,2%
BOULLERET	729	731	738	737	740	0,4%
CERNOY EN BERRY	284	288	287	286	280	-2,1%
DAMPIERRE EN CROT	151	148	149	145	144	-0,7%
JARS	405	402	403	397	395	-0,5%
LA CHAPELOTTE	125	122	121	122	120	-1,6%
LE NOYER	248	240	239	241	242	0,4%
LERE	728	739	738	738	736	-0,3%
PIERREFITTE ES BOIS	233	236	235	235	233	-0,9%
STE GEMME EN SANCERROIS	284	283	285	286	285	-0,3%
SANTRANGES	306	309	310	309	309	0,0%
SAVIGNY EN SANCERRE	655	660	664	661	670	1,4%
SUBLIGNY	221	223	225	225	226	0,4%
SURY ES BOIS	264	265	263	262	264	0,8%
SURY PRES LERE	342	352	356	357	348	-2,5%
THOU	61	61	61	59	59	0,0%
VILLEGENON	161	159	157	156	155	-0,6%
BEAULIEU-SUR-LOIRE	11	12	13	13	12	-7,7%
IVOY-LE-PRE	122	122	118	117	116	-0,9%
SURY EN VAUX	29	28	28	28	27	-3,6%
TOTAL	6 460	6 504	6 519	7 151	7 137	-0,2%

*Commune adhérente depuis le 29 novembre 2013

Sur les 7 137 abonnés du syndicat en 2014, **321 sont des abonnés de type « Herbages/Jardins »**, soit **4,5 %**.



La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **8,6 abonnés/km** au 31/12/2014 (8,6 abonnés/km au 31/12/2013).

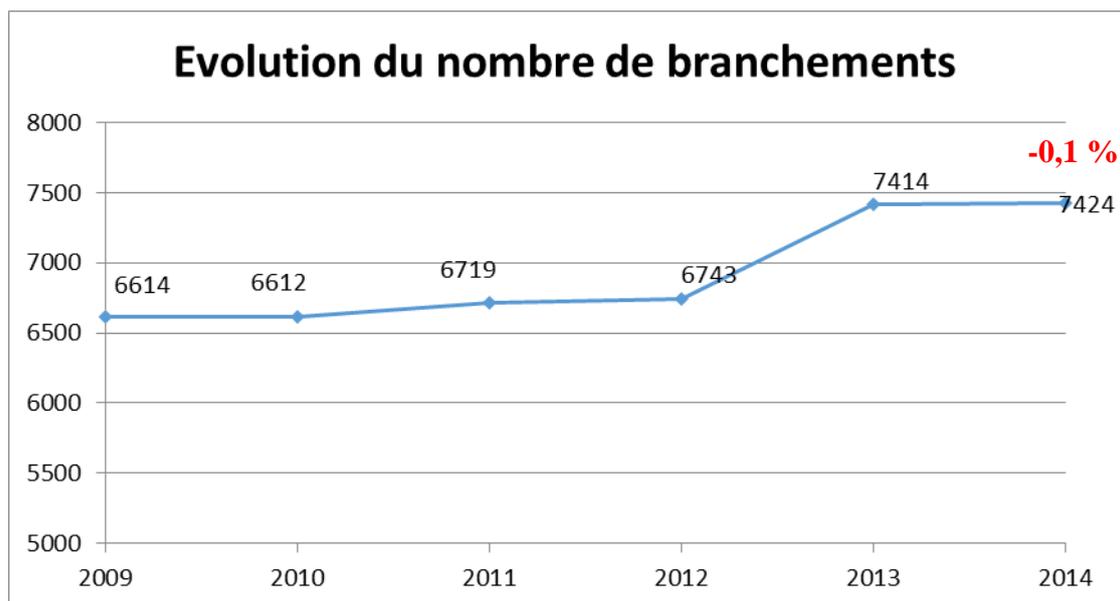
La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **99 m³/abonné** au 31/12/2014 (102 m³/abonné au 31/12/2013). Il est donc constaté une diminution des consommations.

1.6. Nombre de branchements

Le syndicat dessert **7 424** branchements au 31/12/2014 (7 414 au 31/12/2013). Le tableau suivant récapitule le nombre de branchements sur le territoire du syndicat :

Nombre de branchements des Communes adhérentes	2010	2011	2012	2013	2014	Variation en % 2013 – 2014
ASSIGNY	154	153	156	157	154	-1,9%
BANNAY	473	492	495	499	501	0,4%
BELLEVILLE SUR LOIRE	507	523	522	526	546	3,8%
BLANCAFORT*	/	/	/	671	662	-1,3%
BOULLERET	739	747	756	754	765	1,5%
CERNOY EN BERRY	289	298	298	299	292	-2,3%
DAMPIERRE EN CROT	155	151	154	152	151	-0,7%
JARS	408	413	413	410	407	-0,7%
LA CHAPELOTTE	126	125	124	126	124	-1,6%
LE NOYER	248	246	245	247	249	0,8%
LERE	751	768	769	768	769	0,1%
PIERREFITTE ES BOIS	244	245	244	243	241	-0,8%
STE GEMME EN SANCERROIS	292	291	296	297	297	0,0%
SANTRANGES	318	328	327	326	326	0,0%
SAVIGNY EN SANCERRE	669	680	686	684	695	1,6%
SUBLIGNY	225	229	232	231	232	0,4%
SURY ES BOIS	277	277	276	274	275	0,4%
SURY PRES LERE	345	360	361	363	355	-2,2%
THOU	66	66	66	66	66	0,0%
VILLEGENON	165	165	163	161	161	0,0%
BEAULIEU-SUR-LOIRE	11	12	13	13	12	-7,7%
IVOY-LE-PRE	121	122	119	119	117	-1,7%
SURY EN VAUX	29	28	28	28	27	-3,6%
TOTAL	6 612	6 719	6 743	7 414	7 424	0,1%

*Commune adhérente depuis le 29 novembre 2013



1.7. Eaux brutes

1.7.1. Prélèvement sur les ressources en eau

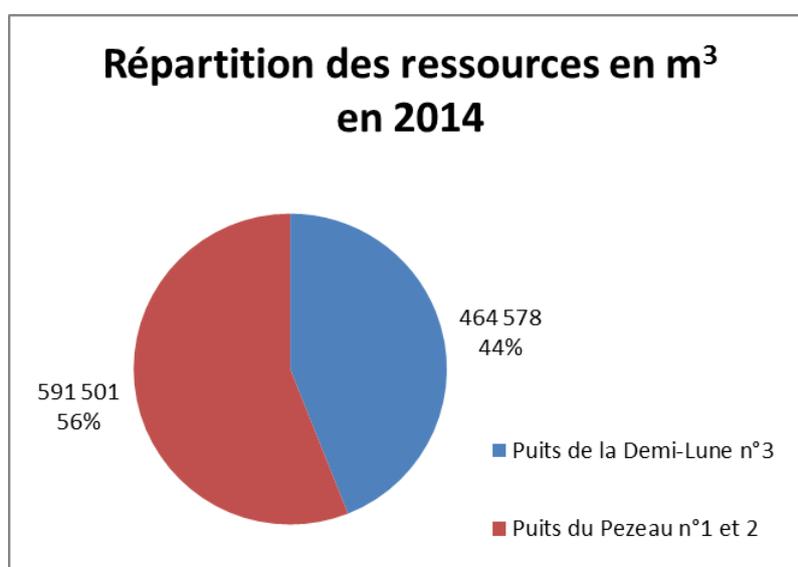
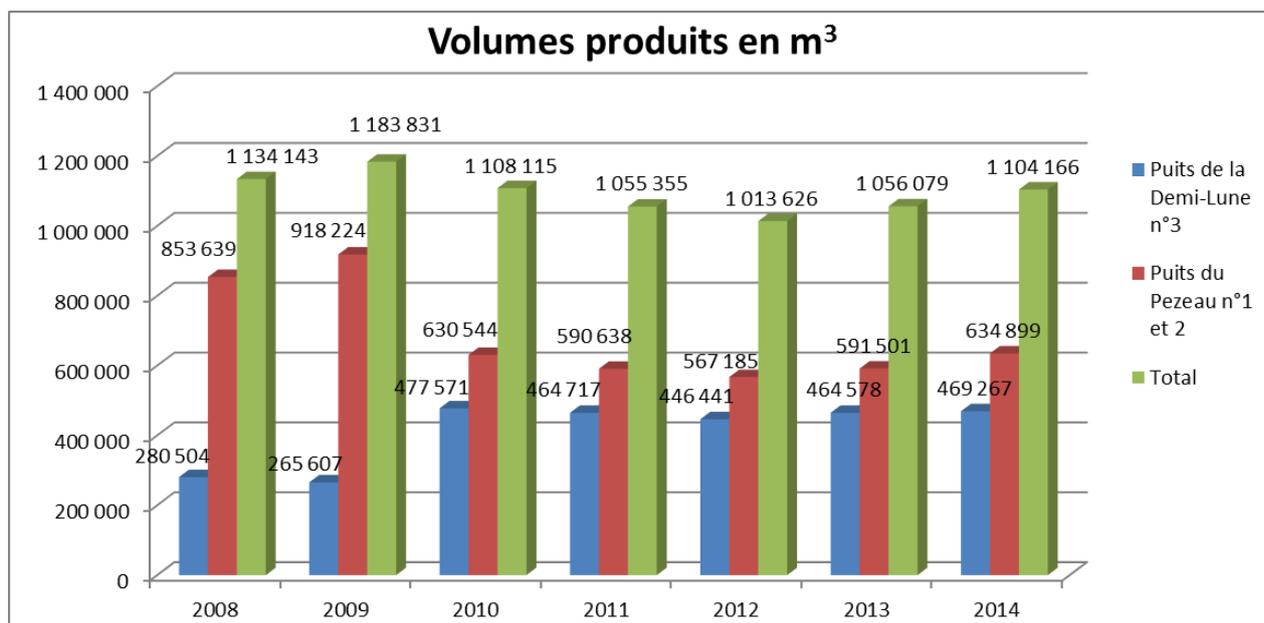
Le service public d'eau potable a prélevé et produit **1 104 166 m³** pour l'exercice 2014 (1 056 079 m³ pour l'exercice 2013).

Les eaux brutes prélevées sont pour 100 % des eaux souterraines (nappe alluviale de la Loire). Le tableau suivant reprend la répartition des prélèvements :

Volume produit (en m ³) durant l'exercice N Ressource et implantation	2010	2011	2012	2013	2014	Variation 2013 -2014 en %
Puits du Pezeau n°1	630 544	590 638	567 185	591 501	634 899	+7,3%
Puits du Pezeau n°2						
Puits de la Demi-Lune n°3	477 571	464 717	446 441	464 578	469 267	+1,0%
Total	1 108 115	1 055 355	1 013 626	1 056 079	1 104 166	+4,6%

N.B. : Le volume produit V1, utilisé pour le calcul des indicateurs, est extrait pour une date moyenne de fin de campagne de relève du 14/10/2014, soit une période de 354 jours.

$$V1 = 1\,093\,539 \text{ m}^3$$



Les pointes constatées sont conformes au volume journalier autorisé (8 000 m³/j) :

Ressource et implantation	Volume journalier moyen (m ³)					Pointe journalière constatée (m ³)				
	2010	2011	2012	2013	2014	2010	2011	2012	2013	2014
Puits du Pezeau n°1 et 2 BOULLERET	1 727	1 618	1 223	1 272	1 285	-	2 053 le 10/07	2 502 le 20/08	2 107 le 17/07	2 604 le 2/02
Puits de la Demi-Lune n°3 BOULLERET	1 308	1 273	1 553	1 620	1 739	-	2 251 le 10/07	2 492 le 20/08	2 095 le 17/07	4 382 le 23/02
TOTAL	3 035	2 891	2 776	2 892	3 024	4 094 le 03/07	4 304 le 10/07	4 594 le 20/08	4 202 le 17/07	6 986

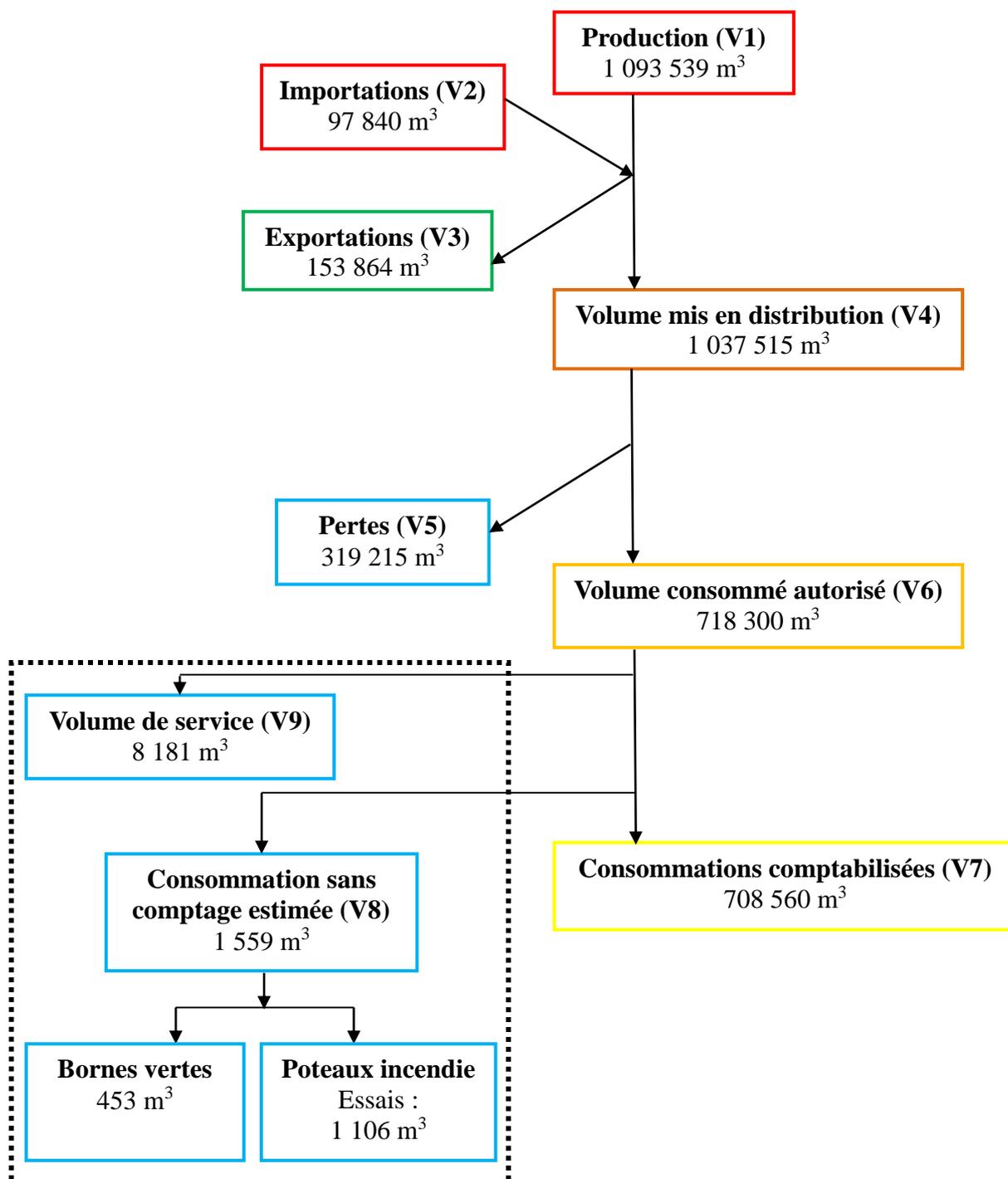
1.7.2. Achats d'eaux brutes

Le service n'a pas acheté d'eaux brutes durant l'exercice 2014.

1.8. Eaux traitées

Ces données sont extraites pour une date moyenne de fin de campagne de relève du 14/10/2014, soit 354 jours.

1.8.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours



1.8.2. Import d'eaux traitées

Le service a importé des eaux traitées durant l'exercice 2014 :

Fournisseur d'eaux traitées	Volume importé (m ³)		
	2014		
SIAEP BARLIEU - OIZON - CONCRESAULT	« Les Vachers »	371	103 364
	« Les Bardins »	102 993	

Ces imports représentent l'alimentation en eau potable de la commune de BLANCAFORT.

N.B. : Le volume importé V2, utilisé pour le calcul des indicateurs, est extrait pour une date moyenne de fin de campagne de relève du 14/10/2014, soit une période de 354 jours.

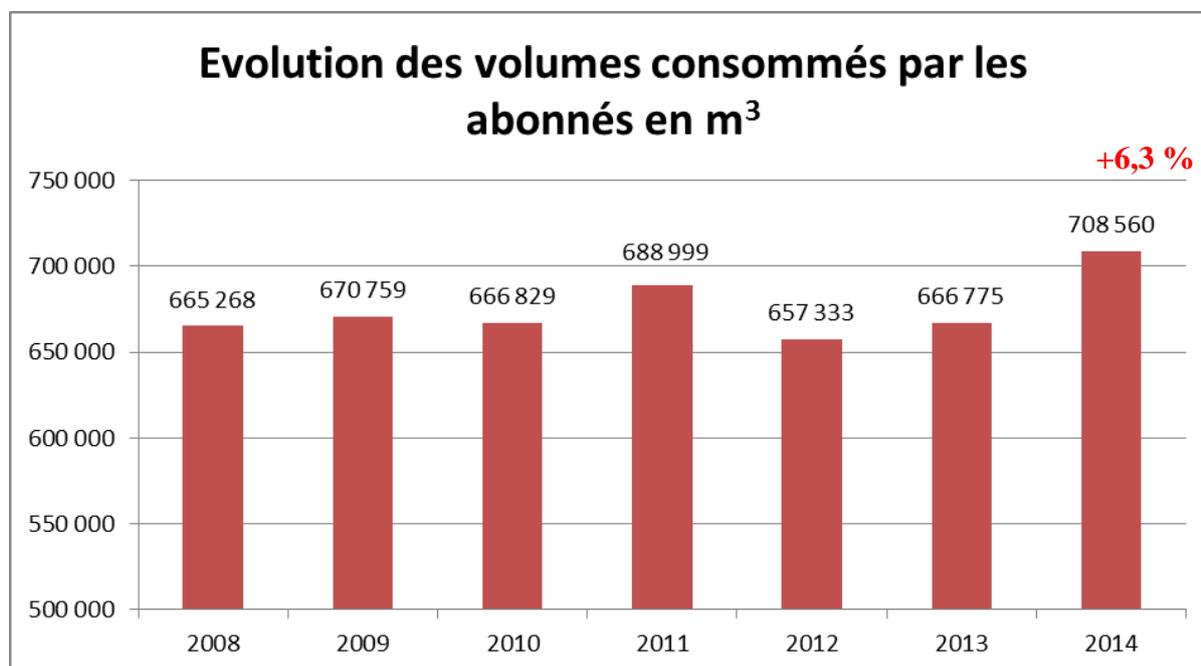
$$V2 = 97\,840 \text{ m}^3$$

1.8.3. Volumes vendus au cours de l'exercice

Volumes consommés par les abonnés (sur la période de relève) :

Volumes vendus en m ³ durant l'exercice N	2010	2011	2012	2013	2014	Variation 2013-2014 en %
Total consommé par les abonnés (V7)	666 829	688 999	657 333	666 775	708 560	+6,3%

Sur les 708 560 m³ consommés par les abonnés, **29 756 m³** sont consommés par les 321 abonnés de type « Herbages/Jardins », soit **4,2 %**.

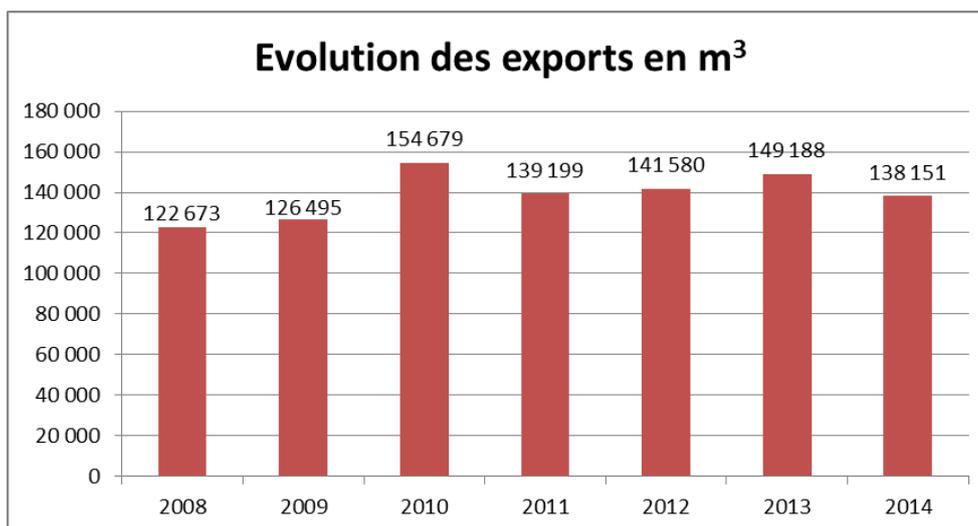
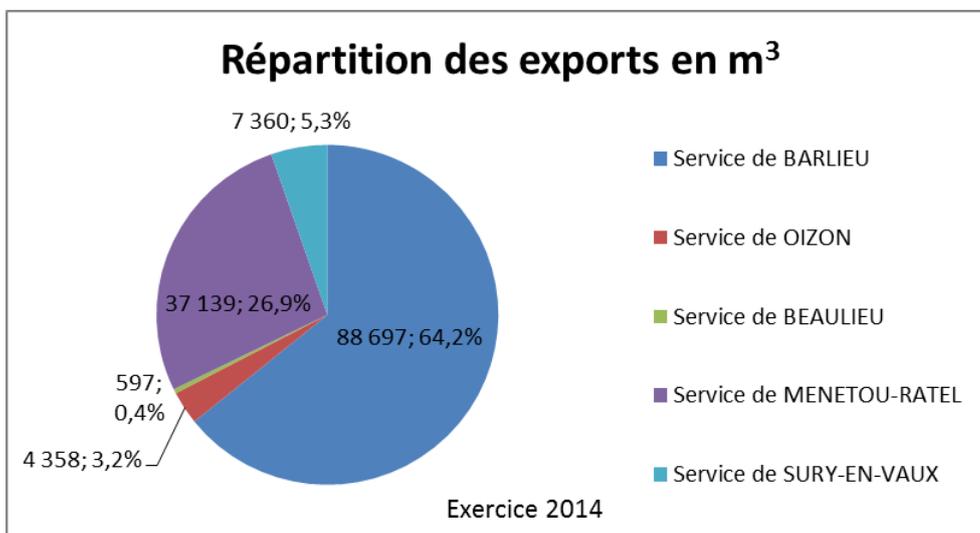


Volume exporté :

En fin de campagne de relève 2014, le syndicat a exporté un volume V_3 de 153 864 m³ d'eau traitée (sur 354 jours), répartis en 5 services d'eau potable.

Le tableau suivant présente la répartition des exports sur la période civile de l'exercice 2014 :

Volumes vendus en m ³ durant l'exercice N par acheteurs		2010	2011	2012	2013	2014	Variation 2013-2014 en %
Service de BARLIEU-OIZON	BARLIEU	98 124	80 847	88 990	99 237	88 697	-10,6%
	OIZON	12 075	11 898	10 857	4 258	4 358	-2,3%
Service de BEAULIEU		1 422	558	627	640	597	-6,7%
Service de MENETOU-RATEL		36 940	37 714	32 793	36 260	37 139	-2,4%
Service de SURY-EN-VAUX		6 118	8 182	8 313	8 793	7 360	-16,3%
Service de SENS BEAUJEU		0	0	0	0	0	0,0%
Total exporté vers d'autres services (V₃)		154 679	139 199	141 580	149 188	138 151	-7,4%



Le détail des exports vers le SIAEP de BARLIEU-OIZON-CONCRESSAULT est le suivant :

Acheteur d'eaux traitées	Volume exporté (m ³)		
	2014		
SIAEP BARLIEU - OIZON - CONCRESSAULT	« Le Grand Crot »	192	88 697
	« La Thomasserie »	88 505	

Point particulier sur la vente d'eau au SIAEP de BARLIEU-OIZON-CONCRESSAULT – alimentation de la commune de BLANCAFORT :

En fonctionnement normal, la commune de BLANCAFORT est alimentée en totalité par le SIAEP de Val de Loire et Pays Fort (VLPF) par l'intermédiaire d'une canalisation appartenant au SIAEP de BARLIEU-OIZON-CONCRESSAULT (BOC). Cette canalisation est délimitée par les compteurs de livraison suivants :

- « La Thomasserie » situé à la limite des communes de SURY-ES-BOIS et de BARLIEU,
- « Les Bardins » situé à la limite des communes de BARLIEU et de BLANCAFORT.

Elle alimente également les abonnés du SIAEP de BOC, situés le long de cette canalisation.

La convention de transport d'eau établie le 25 juillet 2014 entre le SIAEP de BOC et le SIAEP de VLPF stipule que, dans une situation normale, le SIAEP de BOC fournit à la commune de BLANCAFORT, un volume d'eau relevé au compteur des Bardins, égal au volume relevé au niveau du compteur de la Thomasserie.

Elle précise également que si le volume relevé au niveau des Bardins est supérieur à celui relevé au niveau de la Thomasserie, aucun volume d'eau ne pourra être facturé par le SIAEP de BOC à VLPF.

A l'inverse, si le volume relevé au niveau de la Thomasserie est supérieur à celui relevé au niveau des Bardins, le SIAEP de VLPF facture au SIAEP de BOC la différence.

	Volume relevé (m ³)
	2014
Volume exporté « La Thomasserie »	88 505
Volume importé « Les Bardins »	102 993

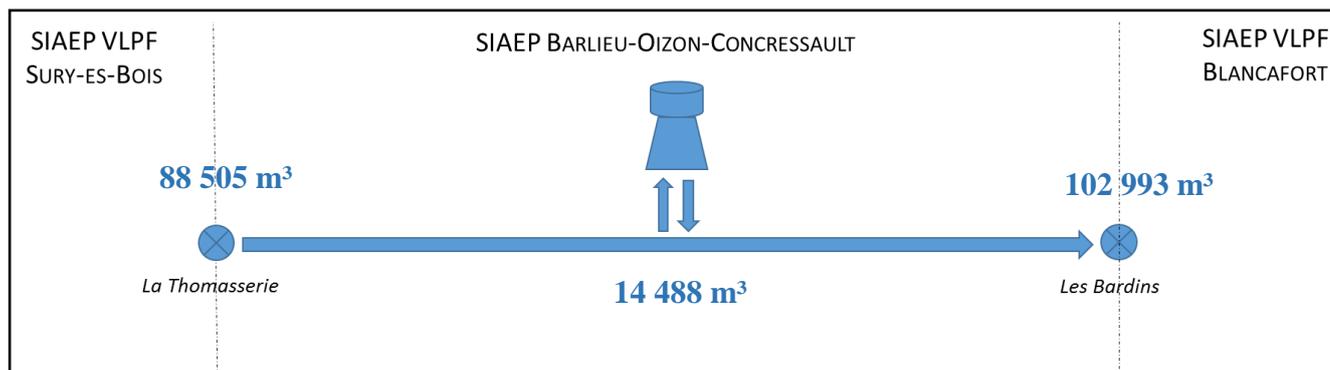


Schéma de principe de l'alimentation en eau de la commune de BLANCAFORT via le SIAEP de BOC

En 2014, le volume relevé au niveau du compteur des Bardins est supérieur de 14 488 m³ à celui relevé au compteur de la Thomasserie. Conformément à la convention, ce volume de fait pas l'objet de facturation de la part du SIAEP de BOC.

1.8.4. Autres volumes

Volume consommation sans comptage (V8) :

En 2014, les essais sur les poteaux incendie ont été estimés à 1 106 m³ (1 099 m³ en 2013). Les volumes prélevés au niveau des bornes de puisage s'élèvent à **453 m³** en 2014. Ce volume n'a pas été pris en compte dans les volumes non comptés.

Volumes prélevés (en m ³ /an) sur les bornes vertes	2010	2011	2012	2013	2014
BELLEVILLE SUR LOIRE	26	140	8	75	96
BOULLERET	34	7	5	11	59
VILLEGENON	0	4	4	2	0
SURY PRES LERE	38	46	42	16	5
SAVIGNY EN SANCERRE	26	39	37	64	43
LERE	44	60	96	131	189
BANNAY	7	26	15	8	15
ASSIGNY	4	6	6	20	19
JARS	0	0	0	0	0
SUBLIGNY	2	26	32	10	9
PIERREFITTE ES BOIS	0	4	28	49	12
CERNOY EN BERRY	/	0	5	0	1
LA CHAPELOTTE	/	7	6	5	5
THOU (réserve incendie)	0	0	0	28	0
TOTAL (m³)	181	365	284	419	453

Volume de service (V9) :

D'après le RAD, les volumes de service V₉ sont estimés et répartis de la manière suivante :

Volume de service en m ³ /an (V ₉)	2011	2012	2013	2014
lavages réservoirs	996	Non estimé	1 006	1 021
pompes surpresseurs	900		720	1 710
analyseurs	1 800		1 800	1 800
désinfection après travaux	/		1	960
purges suites casses conduite	32		1 350	2 100
purges suite casses branchement	153		1 020	90
purges	12		240	500
TOTAL (m³)	3 893			6 137

1.8.5. Volume consommé autorisé

Le volume consommé autorisé de 2014 s'élève à **718 300 m³/an** (674 011 m³/an pour 2013). Cette donnée est extraite pour une date moyenne de fin de campagne de relève du 14/10/2014, soit 354 jours.

	2010	2011	2012	2013	2014	Variation en % 2013-2014
Volume consommé autorisé en m³/an (V6)	672 456	693 272	657 711	674 011	718 300	+6,6 %

1.9. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 828,451 kilomètres au 31/12/2014 (754,552 km au 31/12/2013).

	2010	2011	2012	2013	2014	Variation en %
Linéaire du réseau en km	755,370	751,494	753,859	754,552	828,451	+9,8 %

L'augmentation du linéaire de réseau est principalement expliquée par l'intégration du réseau de BLANCAFORT (73,437 km) dans le patrimoine du syndicat.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2015 et 01/07/2015 sont présentés ci-après.

L'évolution des frais d'accès au service est la suivante :

- 29,12 € au 01/01/2014,
- 29,45 € au 01/01/2015.

		2013	2014	2015
Tarifs		Au 01/01/2013	Au 01/01/2014	Au 01/01/2015
Part de la collectivité				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement y compris location du compteur	30,49 €	30,49 €	30,49
	Abonnement « Pâtures ou jardins » y compris location du compteur	13,15 €	13,15 €	13,15
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche 1 : 0 à 500 m ³	0,2897 €/m ³	0,2897 €/m ³	0,3013 €/m ³
	Tranche 2 : 501 à 2 000 m ³	0,2515 €/m ³	0,2515 €/m ³	0,2616 €/m ³
	Tranche 3 : au-delà de 2000 m ³	0,1814 €/m ³	0,1814 €/m ³	0,1887 €/m ³
	Vente en Gros	0,0732 €/m ³	0,1814 €/m ³	0,1887 €/m ³
	« Pâtures ou jardins » Tranche 4 : 1 m ³ et +	0,2195 €/m ³	0,2195 €/m ³	0,2283 €/m ³
Part du délégataire				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ordinaire y compris location du compteur	59,61 €	61,12 €	61,81 €
	Abonnement « Pâtures ou jardins » y compris location du compteur	37,25 €	38,20 €	38,63 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche 1 : 0 à 500 m ³	0,615 €/m ³	0,630 €/m ³	0,6370 €/m ³
	Tranche 2 : 501 à 2 000 m ³	0,522 €/m ³	0,535 €/m ³	0,541 €/m ³
	Tranche 3 : au-delà de 2000 m ³	0,161 €/m ³	0,166 €/m ³	0,167 €/m ³
	Vente en Gros	0,414 €/m ³	0,424 €/m ³	0,429 €/m ³
	« Pâtures ou jardins » Tranche 4 : 1 m ³ et +	0,720 €/m ³	0,739 €/m ³	0,747 €/m ³
Taxes et redevances				
Taxes	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	5,50 %
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,04 €/m ³	0,0571 €/m ³	0,0560 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,24 €/m ³	0,24 €/m ³	0,24 €/m ³

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

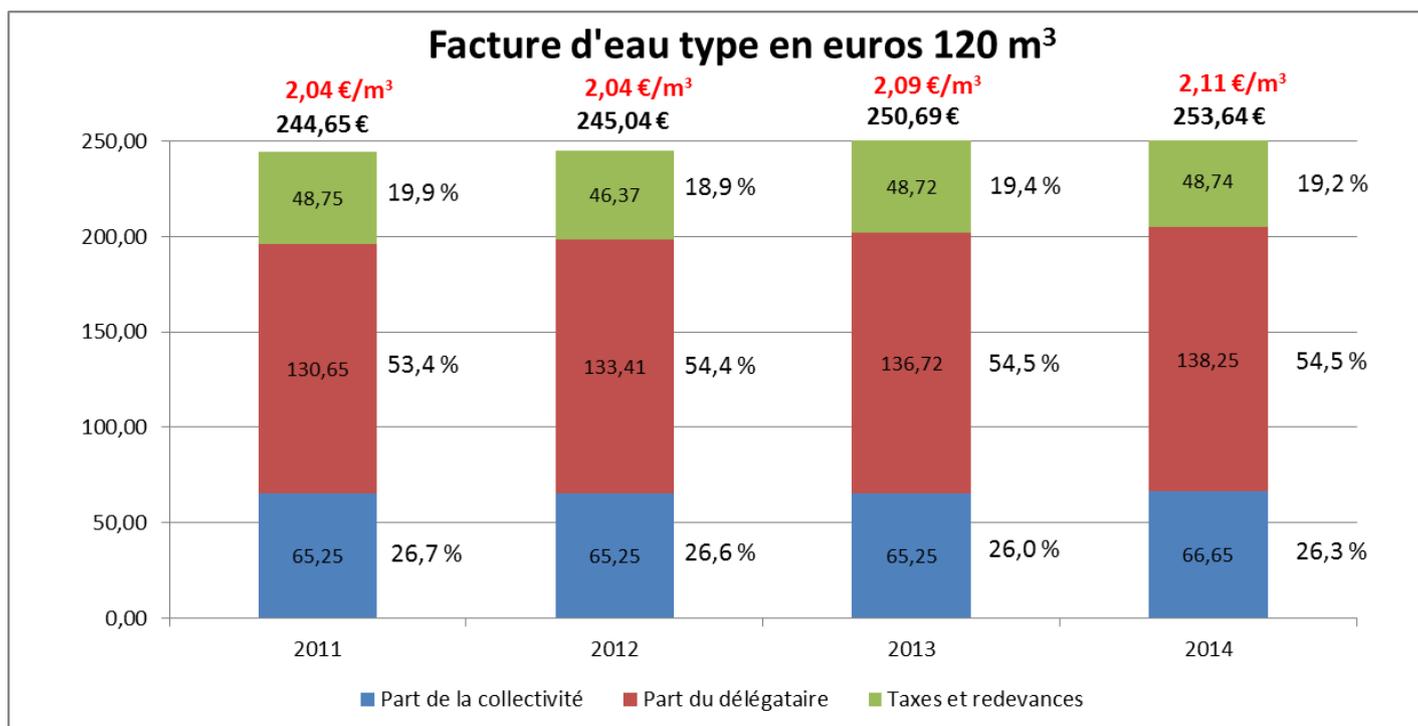
Date	Effective à compter du :	fixant
22 novembre 2004	1 ^{er} janvier 2005	les tarifs du service d'eau potable, part du délégataire
6 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2014	les tarifs du service d'eau potable, pour la vente en gros, part syndicale
17 décembre 2014	1 ^{er} janvier 2015	les tarifs du service d'eau potable, part syndicale

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2014, au 01/01/2015 et au 01/07/2015 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014	Variation 2013-2014 en %
Tarifs	Au 01/01/2013 en €	Au 01/01/2014 en €	Au 01/01/2015 en €	
Part de la collectivité				
Part fixe annuelle	30,49 €	30,49 €	30,49 €	0,0%
Part proportionnelle	34,76 €	34,76 €	36,16 €	+4,0 %
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	65,25 €	65,25 €	66,65 €	+2,1 %
Part du délégataire				
Part fixe annuelle	59,61 €	61,12 €	61,81 €	+1,1 %
Part proportionnelle	73,80 €	75,60 €	76,44 €	+1,1 %
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	133,41 €	136,72 €	138,25 €	+1,1 %
Montant total HT de la facture de 120 m³	198,66 €	201,97 €	205,90 €	+1,9 %
Prix HT au m³	1,65 €	1,68 €	1,72 €	+2,4 %
Taxes et redevances				
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	4,80 €	6,85 €	6,72 €	-1,9 %
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	28,80€	28,80€	28,80 €	0,0 %
TVA si service assujetti (5,5 %)	12,77 €	13,07 €	13,22 €	+1,2 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	46,37 €	48,72 €	48,74 €	+0,05 %
Montant total TTC de la facture de 120 m³	245,04 €	250,69 €	253,64 €	+1,2 %
Prix TTC au m³	2,04 €/m³	2,09 €/m³	2,11 €/m³	+1,0 %

Les volumes consommés sont relevés annuellement. La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.



Les volumes facturés au titre de l'année 2014 (y compris vente en gros) sont de 846 711 m³/an (693 659 m³/an en 2013).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs sont les suivants :

Parts fixe annuelle et proportionnelle de la collectivité :

Au 01/01/2015, les tarifs de la part proportionnelle ont été augmentés de 4%, afin de budgétiser le renouvellement du réseau d'eau potable.

Parts fixe annuelle et proportionnelle du délégataire :

Les tarifs de base de la part du délégataire sont définis dans le contrat de délégation du service. Ces tarifs de base sont indexés annuellement par une formule prenant en compte l'évolution des conditions économiques et techniques.

En 2013 pour la tarification au 01/01/2014, cet index s'élevait à 1,2733, puis en 2014 pour la tarification du 01/01/2015 à 1,2877, ce qui représente une augmentation de 1,1 %.

Redevances de l'Agence de l'Eau :

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Elle est appliquée au volume d'eau facturé. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Pour le calcul de cette redevance, il est institué 2 zones de tarification, déterminées par le comité de bassin en fonction de l'état des masses d'eau : une zone de redevance pollution non majorée, et une zone de redevance pollution majorée. **L'ensemble des communes du syndicat se situe en zone non majorée.**

Les redevances de pollution domestique représentent 24 centimes et resteront constantes jusqu'en 2018.

La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est assise sur le volume d'eau prélevé au cours d'une année. La totalité des volumes prélevés sera donc assujettie à la redevance (0,0350 €/m³ prélevé en 2014, soit une baisse de 1,4% par rapport à 2013 : 0,0355 €/m³

prélevé), quelle que soit la nature de la ressource. La somme obtenue est ensuite répartie sur le volume vendu.

La loi du 12 juillet 2010 demande au Président de joindre à son rapport annuel sur le prix de l'eau la note établie par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme d'intervention.

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	377 097,37 €	412 491,40 €	406 002,81 €	- 1,6 %
<i>dont abonnements</i>	<i>200 439,02 €</i>	<i>200 467,45 €</i>	<i>206 441,21 €</i>	+ 3,0 %
<i>dont Recette de vente d'eau en gros</i>	<i>5 317,24 €</i>	<i>29 783,70 €</i>	<i>20 859,73 €</i>	- 30,0 %
Frais de contrôle	23 165,83 €	25 035,54 €	25 412,62 €	+ 1,5 %
Créances irrécouvrables	- 2 954,45 €	- 4 532,75 €	-639,10 €	- 85,9 %
Créances irrécouvrables (contre-valeur pollution)	- 28,88 €	- 195,77 €	-	-
Valeurs impayées en cours	-2 006,30 €	- 3 171,71 €	- 12 686,96 €	+ 300 %
Reprise impayés antérieurs	2 450,42 €	2 006,30 €	3 171,71 €	+ 58,1 %
Total des recettes	397 723,99 €	431 633,01 €	421 261,08 €	- 2,4 %

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	780 566,62 €	842 959,27 €	850 317,81 €	+ 0,8 %
<i>dont abonnements</i>	<i>387 729,86 €</i>	<i>395 409,30 €</i>	<i>417 511,94 €</i>	+ 5,6 %
<i>dont Recette de vente d'eau en gros</i>	<i>23 290,20 €</i>	<i>61 763,83 €</i>	<i>45 202,20 €</i>	- 26,8 %
Créances irrécouvrables	- 8 372,41 €	- 8 441,27 €	- 3 230,57 €	- 61,7 %
Total des recettes	772 194,21 €	834 518,00 €	847 087,24 €	+ 1,5 %

Recettes globales :

Type de recette	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014	Variation en %
Total des recettes de la collectivité	397 723,99 €	431 633,01 €	421 261,08 €	- 2,4 %
Total des recettes de l'exploitant	772 194,21 €	834 518,00 €	847 087,24 €	+1,5 %
Total des recettes	1 169 918,20 €	1 266 151,01 €	1 268 348,32 €	+0,2 %

Le total des recettes de vente d'eau au 31/12/2014 est de **1 268 348,32 €**, soit une variation de 0,2% par rapport à 2013 (**1 266 151,01 €**, au 31/12/2013).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de la Santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses de l'eau brute

En 2014, l'ARS a réalisé 6 prélèvements de contrôle sur les eaux brutes. Les indicateurs quantitatifs de ces prélèvements sont présents dans le tableau ci-dessous.

Analyses de l'ARS sur l'eau brute	Nombre d'analyses réalisées exercice 2012	Nombre d'analyses réalisées exercice 2013	Nombre d'analyses réalisées exercice 2014
Physico-chimiques	6	6	1
Bactériologiques	2	2	1

En 2014, en plus du contrôle sanitaire de l'ARS, l'exploitant a réalisé 4 prélèvements sur l'eau brute. Les indicateurs quantitatifs de ces prélèvements sont présents dans le tableau ci-dessous.

Analyses de l'exploitant sur l'eau brute	Nombre d'analyses réalisées exercice 2012	Nombre d'analyses réalisées exercice 2013	Nombre d'analyses réalisées exercice 2014
Physico-chimiques	4	4	4
Bactériologiques	0	0	0

Analyses de l'eau distribuée

Analyses de l'eau distribuée	Nombre de prélèvements réalisés / Nombre non-conformes exercice 2012	Nombre de prélèvements réalisés / Nombre non-conformes exercice 2013	Nombre de prélèvements réalisés / Nombre non-conformes exercice 2014
Microbiologie	24 / 0	23 / 0	27 / 0
Paramètres physico-chimiques	24 / 0	24 / 0	30 / 2

En 2014, en plus du contrôle sanitaire de l'ARS, l'exploitant a réalisé 19 prélèvements d'eau distribuée, qui n'ont relevé aucune non-conformité :

- 15 analyses bactériologiques,
- 11 analyses physico-chimiques.

Les 2 non-conformités relevées concernent le paramètre CVM (chlorure de vinyle monomère). La mise en place de purges régulières, en période de relargage plus important (températures plus élevées), peut permettre de maintenir la conformité sur ce paramètre,

lorsque que le relargage n'est pas trop excessif.

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Taux de conformité	exercice 2010	exercice 2011	exercice 2012	exercice 2013	exercice 2014
Microbiologie (P101.1)	100%	100%	100%	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P201.1)	100%	100%	100%	100%	93,3%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	Oui (1) (2) : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	(1) Oui = condition supplémentaire à remplir pour prendre en compte les 10 points de la VP.238	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	(2) 50% minimum = condition supplémentaire à remplir pour prendre en compte les 10 points de la VP.238	
		Au-delà de 50% : de 1 à 5 points sous conditions (1)	99,9 % 5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	100,0 % 15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244 (3)	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245 (3)	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	non
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	non
	TOTAL	120	105

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

(3) n'est pas pris en compte si le service n'a pas la mission de distribution

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2014 est de **105** (30 en 2013). La mise à jour de l'inventaire des réseaux avec mention de la date ou de la période de pose, explique l'augmentation de cet indice.

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Indice linéaire de consommation

Valeurs utilisées pour l'indice 2014	Exportations V3 (m ³)	Volume consommé autorisé V6 (m ³)	Linéaire (km)
	153 864	718 300	828,451

En 2014, l'indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) est de **2,88 m³ / jour / km** (2,94 m³ / jour / km en 2013).

Cet ILC caractérise un réseau de secteur rural :

ILC	Type de desserte
inférieur à 10 m ³ /jour/km	Secteur Rural
compris entre 10 et 35 m ³ /jour/km	Secteur semi-rural
supérieur à 35 m ³ /jour/km	Urbain

Il est à noter que l'Agence de l'eau n'applique pas la majoration du taux de la redevance pour l'usage "alimentation en eau potable" lorsque le rendement du réseau de distribution d'eau, calculé pour l'année précédente est supérieur à 85 ou, lorsque cette valeur n'est pas atteinte, au résultat de la somme d'un terme fixe égal à 65 et du cinquième de la valeur de l'indice linéaire de consommation (rendement seuil). Pour l'année 2014, le rendement seuil est alors de **65,576 %**.

En 2014, le syndicat a mis en place 19 compteurs de sectorisation sur le réseau afin de détecter et localiser plus facilement les fuites. De plus, il va également engager une étude patrimoniale en 2015 (avec recherche de fuites et définition d'un programme de renouvellement) afin d'améliorer le rendement du réseau.

3.3.2. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

Valeurs utilisées pour l'indice 2014	Production V1 (m ³)	Importations V2 (m ³)	Exportations V3 (m ³)	Volume consommé autorisé V6 (m ³)
		1 093 539	97 840	153 864

	Exercice 2010	Exercice 2011	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014
Rendement du réseau en %	72,25%	77,15%	78,60%	78,67%	73,21%

Ce rendement de 73.21 % est supérieur au rendement seuil calculé précédemment de 65,576 %.

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

Valeurs utilisées pour l'indice 2014	Volume mis en distribution V4 (m ³)	Consommations comptabilisées V7 (m ³)
		1 037 515

	Exercice 2010	Exercice 2011	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014
Volume vendu sur volume mis en distribution en %	67,16%	73,19%	75,34%	74,62%	68,29 %

3.3.3. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Valeurs utilisées pour l'indice 2014	Volume mis en distribution V4 (m ³)	Consommations comptabilisées V7 (m ³)	Linéaire (km)
		1 037 515	708 560

	Exercice 2010	Exercice 2011	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014
Indice linéaire des volumes non comptés en m ³ /j/km	1,18	0,90	0,78	0,82	1,09

3.3.4. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Valeurs utilisées pour l'indice 2014	Volume mis en distribution V4 (m ³)	Volume consommé autorisé V6 (m ³)	Linéaire (km)
	1 037 515	718 300	828,451

Exercice	2010	2011	2012	2013	2014
Indice linéaire des pertes en m ³ /j/km	1,16	0,89	0,78	0,80	1,06

Le tableau ci-dessous, indique qu'un ILP de 1,06 m³/j/km est représentatif d'un bon réseau :

Classification des réseaux	Type de desserte			
	Secteur Rural ILC < 10 m ³ /j/km	Semi rural 10 < ILC < 35 m ³ /j/km	Urbain 35 < ILC < 55 m ³ /j/km	Hyper Urbain ILC > 55 m ³ /j/km
Bon	ILP < 1,5	ILP < 4	ILP < 9	ILP < 13
Acceptable	ILP < 2,5	ILP < 6,5	ILP < 13	ILP < 20
Médiocre	2,5 < ILP < 4,5	6,5 < ILP < 10	13 < ILP < 19	20 < ILP < 25
Mauvais	ILP > 4	ILP > 10	ILP > 19	ILP > 25

ILC: Indice Linéaire de Consommation

3.3.5. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2010	2011	2012	2013	2014
Linéaire renouvelé en km	4,272	0,839	2,509	1,354	0,320

Au cours des 5 dernières années, **9,294 km** de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Valeur utilisée pour l'indice 2014	Linéaire (km)
	828,451

Pour l'année 2014, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,22 %** (0,24 % en 2013).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2014, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **60 %** (60 % en 2013).

3.5. Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Un dispositif permet de mémoriser les réclamations des clients reçues par le délégataire, il s'agit des réclamations écrites et des appels téléphoniques.

Valeur utilisée pour l'indice 2014	Nombre de réclamations reçues	Nombre total d'abonnés
	50	7 137

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2014, le taux de réclamations est de **7 pour 1 000 abonnés** (11 pour 1 000 en 2013).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur induit la suppression des branchements en plomb.

D'après le délégataire, le nombre de branchements en plomb recensés lors de la relève des compteurs de chaque année, fluctue selon l'accessibilité des compteurs. En 2012, une enquête spécifique pour les branchements plombs a été réalisée : le nombre de branchement plomb restant était de 31. **En 2013, suite à l'adhésion de la commune de BLANCAFORT, le nombre de branchement plomb restant est de 34.**

Branchements	Exercice 2010	Exercice 2011	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014
Nombre total de branchements	6 612	6 719	6 743	6 743	7 424
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	-	0	0	0	3
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	43	34	31	34	31
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	-	0 %	-	0%	0,04 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,65%	0,51%	0,46%	0,46%	0,42 %

Les 31 branchements en plomb sont localisés principalement sur la commune de LERE.

4.2. Montants financiers

en euros		Exercice 2014
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	Débitmètres	180 592,00 €
	Inverseurs	19 464,00 €
	Vanne Mabillois	29 581,97 €
	Chemin des Millets	552,00 €
	Travaux La Georgette	8 424,00 €
	Echelles cuves 3 et 4	8 280,00 €
	Marché Thou/Belleville	21 308,29 €
	Bon de commande SAUR n°12	7 024,30 €
	Bon de commande SAUR n°13	18 180,85 €
	Bon de commande SAUR n°14	8 564,52 €
	Marché BC 8 à 11 – Boulleret/Belleville/Le Noyer/ Jars/Léré	31 011,57 €
TOTAL	332 983,50 €	
Montants des subventions en €		0,00 €

En 2014, les travaux de renouvellement et de renforcement du réseau d'eau potable qui ont été réalisés sont les suivants :

- Commune de SAVIGNY EN SANCERRE : **320 ml** – les « Berruées d'en Bas »
 - o PVC DN 53/63 mm : 320 ml,
 - o Reprise d'une antenne et de 3 branchements particuliers existants.
 Ces travaux sont réalisés par la commune de SAVIGNY EN SANCERRE dans le cadre de la pose d'un réseau d'eaux pluviales.
- Commune de JARS : **réparation d'une fuite** – les « Plançons d'en bas »
 - o Fuite sur réseau amiante - ciment DN 100 mm

En 2014, les travaux d'extension du réseau d'eau potable qui ont été réalisés sont les suivants :

- Commune de SAVIGNY EN SANCERRE : **395 ml** – lotissement « Les Grands Maurepas »
 - o PVC DN 110 mm : 395 ml,
 - o Réalisation de 27 branchements particuliers,
 - o Reste la mise en place des regards de comptage, ainsi que les systèmes de comptage et un poteau incendie DN 100 mm.
- Commune de SAVIGNY EN SANCERRE : **71 ml** – « Les Perrins »
 - o PVC DN 53/63 mm : 71 ml,
 - o Reprise d'un branchement existant et réalisation d'un branchement neuf.
- Commune de SURY-PRES-LERE : **115 ml** – « Les Tortes »
 - o PVC DN 53/63 mm : 115 ml.
 Ces travaux sont réalisés pour assurer l'alimentation en eau de 2 terrains constructibles.

4.3. État de la dette du service

L'état de la dette fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2011	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		1 580 510,50	1 518 185,40	1 518 185,40	1 447 322,96 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	85 136,6	64 882,51	69 930,95	71 015,55 €
	en intérêts	66 268,22	74 074,05	74 889,53	71 568,54 €

4.4. Amortissements

Pour l'année 2014, la dotation aux amortissements a été de 260 909 € (256 933 € en 2013).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Etude patrimoniale : 240 000,00 € sur deux ans

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Travaux de sectorisation : 255 582 € HT

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Valeur utilisée pour l'indice 2014	Consommation comptabilisées V7
	708 560

L'année 2014, le service a reçu 51 demandes d'abandon de créance et en a accordé 8. 547 € ont été abandonnés pour l'année 2014.

Par délibération du 5 décembre 2013, le comité syndical a décidé de participer aux fonds de solidarité pour le logement à hauteur de 750 € / an pour les années 2013, 2014 et 2015.

Le délégataire du service, la SAUR, participe également aux fonds de solidarité pour le logement, à hauteur de 547 € pour l'exercice 2014 (2 094 € pour l'exercice 2013)

1844 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0026 €/m³ pour l'année 2014 (0,0126 €/m³ en 2013).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Le syndicat ne mène pas d'opérations de coopération décentralisée.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2011	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014
	Indicateurs descriptifs des services				
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	10 593	10 140	11 280	11 469
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,04 €/m ³	2,04 €/m ³	2,09 €/m ³	2,11 €/m ³
	Indicateurs de performance				
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%	100%	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%	100%	93,3 %
P103.2A	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	40	40	40	/
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (après 2013)	/	/	30	105
P104.3	Rendement du réseau de distribution	77,15%	78,60%	78,67%	73,2 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	0,90 m ³ /j/km	0,78 m ³ /j/km	0,82 m ³ /j/km	1,09 m ³ /j/km
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	0,89 m ³ /j/km	0,78 m ³ /j/km	0,80 m ³ /j/km	1,06 m ³ /j/km
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,44 %	0,45 %	0,24 %	0,22 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60 %	60 %	60 %	60 %
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	1 614 €	1 567 €	8 393 €	1 844 €

ANNEXES

ANNEXE 1 : Fiche INFO Eau potable

ANNEXE 2 : Les redevances de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne